



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET QUIMPERO**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Christian LE BOULAIRE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2020.12.022**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET QUIMPERO**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

Afin de permettre la prise en charge de frais liés aux remboursements anticipés du capital de l'emprunt, il y a lieu d'ajuster les inscriptions budgétaires comme proposé dans le document joint. L'équilibre est assuré par une diminution du compte 605 (achat de matériel, équipements et travaux).

Ces ajustements budgétaires se font sans modification du montant global du budget.

	Fonctionnement
Dépenses	0.00
Recettes	0.00

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
**Vu** la nécessité d'ajuster le budget annexe de l'opération d'aménagement du Quimpéro,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 novembre 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 4 décembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative 2020 du budget annexe du Quimpéro

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU